

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-09/36

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°15), M. Edouard CHAZOILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (à partir de la question n°2), M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATRE VIEUX, Mme Elena BIDEGAIN, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 24), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (questions n°1 à 26), Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°9), M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°8 à 14), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (question n°1 procuration à E. CHAZOILLERES), Mme Géraldine VERGET (procuration à R. LEFORESTIER), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°25, procuration à C. RODET), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ (procuration à A. BOUDOUSSE), M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE (à partir de la question n°27), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE), M. Sébastien CARRERE (question n°8).

---

**Salon des maires et des collectivités territoriales 2024**

## Attribution d'un mandat spécial

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

En cette année 2024, le salon des maires et des collectivités territoriales se déroulera du 19 au 21 novembre, Porte de Versailles à Paris.

Le salon des maires et des collectivités territoriales est un lieu propice à la construction collective où les acteurs des secteurs public et privé, le monde associatif, peuvent collaborer, échanger des

idées et des expériences et travailler ensemble pour relever les défis urgents auxquels sont confrontés les collectivités.

La Ville de Biarritz doit faire face à des enjeux majeurs liés à l'environnement, au logement, à l'aménagement urbain, à la mobilité, à l'énergie...

La Ville de Biarritz souhaite répondre aux attentes et aux besoins des Biarrotes et des Biarrots. C'est pourquoi, ce salon constitue un événement incontournable pour notre territoire.

En conséquence, une délégation officielle se rendra à Paris pour participer à ce salon.

Aussi conformément aux dispositions de l'article **L.2123-18** du Code général des collectivités territoriales, je vous demande, mes chers collègues :

- d'accorder un mandat spécial aux six élus municipaux composant cette délégation ;
- de décider la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs) et dans les conditions fixées à l'article **R.2123-22-1** du Code général des collectivités territoriales qui sera imputée sur les crédits inscrits à l'article **6532** « frais de missions des élus » du budget **2024**.

Il est précisé que les dépenses concernent les droits d'inscription, les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration, sur la période du 19 au 21 novembre 2024.

### ADOpte À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait  
Certifié conforme au registre  
Biarritz, le 30 septembre 2024  
Le Maire

